

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 23 FEVRIER 2022

Etaient Présents: : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Mare, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, DUMAS Anne Glaire, BAUDUCCO Glaude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie Claude, MADRIGNAC André, ABEILLON Céline, BOUIX Ludovic, LAHONDES Amandine, BLANCHARD Françoise, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

Didier DART	à	Norbert JOUVERT
Marc KUBICA	à	Joseph PEREZ
Pascale EUGENE	à	Evelyne MUNOS
Anne-Claire DUMAS	à	Christian BRUN
André MADRIGNAC	à	Patrick MALAVIEILLE
Claude BAUDUCCO	à	Annie ARCANGIOLI
Yavuz AKAN	à	Sébastien MIGLIORE
Marie-Claude SOUSTELLE		à Karine MONTENE

Absents: Mesdames LAHONDES et BLANCHARD, Monsieur BOUIX

Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, souhaite un prompt rétablissement à Marie-Claude SOUSTELLE suite à une hospitalisation. Il adresse ses pensées émues aux concitoyens décédés et plus particulièrement à Denis PLANTIER, ancien libraire, ancien Président de l'UCIA et adresse à toute sa famille l'expression de ses sincères condoléances.

Monsieur le Maire revient sur la publication d'un article de la revue « Marianne » en lien avec la situation de la commune. Il fait part de son mécontentement sans nier la situation économique et sociale du territoire. La ville n'est pas désœuvrée, des efforts, cumulés sur plusieurs années sont réalisés. Ces attaques touchent également la population et cette stigmatisation est déplorable. Il salue l'investissement des commerçants et des acteurs locaux qui œuvrent pour que les jeunes du territoire aient une perspective d'avenir. Il revient sur les circonstances liées au déclin économique de la commune.

Monsieur le Maire, à ce sujet, est intervenu en séance du Conseil d'Agglomération faisant partager son mécontentement de voir passer sous silence l'ensemble des efforts et des combats menés pour la ville, rappelant les réalisations faites et lançant un appel fort aux services de l'Etat pour une mobilisation et un soutien pour les projets d'avenir. Les blocages administratifs ralentissent l'arrivée d'entreprises dans la zone d'activité économique Humphry Davy

Monsieur le Maire revendique sa fierté d'appartenir à ce territoire et lui témoigne son un grand attachement.

Monsieur le Maire indique que, suite à son intervention, Madame la Préfète a programmé une rencontre ce lundi 28 février. S'en suivront d'autres avec Monsieur le



Sous-Préfet de l'arrondissement ainsi que Madame la Sous-Préfète déléguée aux quartiers prioritaires de la ville.

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 25 janvier dernier.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose le rajout de trois questions à l'ordre du jour de la séance dont il donne l'objet.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire revient sur l'avancée du projet « Pise 2030 ». Il indique avoir exercé le droit de préemption de la commune pour l'achat d'un bâtiment à la SCI de Ribes et ce, au prix de l'évaluation des services « France Domaines » (décision du maire n°01/2022)

Il ajoute qu'une prochaine rencontre s'organisera le 17 mars prochain dans le cadre du dispositif « Petites Villes de demain ».

Monsieur PEREZ rappelle les objectifs généraux pour le développement de cette zone :

- La maîtrise du foncier
- La réhabilitation de l'avenue Nelson MANDELA

Monsieur le Maire souligne l'importance de ce dossier structurant. Il en discutera avec Madame la Préfète lors de sa venue. Il est question d'aménager un espace d'environ 7 hectares qui a vocation à faire évoluer la ville. Il cite les actions prévisionnelles engagées.

I - Subvention exceptionnelle à l'ASOR

Monsieur JOUVERT indique que l'Amicale des Anciens Sous-Officiers de Réserve et Anciens Combattants a adressé une demande de subvention, à titre exception, pour l'achat d'un nouveau drapeau.

Il proposé d'allouer à l'AASOR la somme de 300 €.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

II - Participation aux frais de rénovation de façades

Madame BALDIT propose, comme lors des précédentes séances, de participer aux frais engagés pour la rénovation de façades réalisée par les propriétaires suivants :

Monsieur et Madame REITER, 4 Rue des Genêt, La Grand'Combe, pour une réfection totale de façade dans la limite de 100 m² soit 2 287€ (22.87 € /m²)

Madame REIGNIER Annie, 8 Rue Lepic, La Grand'Combe, pour une façade peinte dans la limite de 100 m² soit 762 €. (7.62 m²)

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

III - Débat d'orientation budgétaire

Madame BALDIT, à l'appui d'un support projeté et de la synthèse adressée avec la convocation de la séance, donne les grandes lignes des orientations budgétaires pour l'année 2022. Après être revenue sur le contexte général national, les grandes lignes de la loi de finances 2021 et son impact sur les finances locales, elle aborde la situation de la ville. Elle est confortable. Le suivi et la gestion rigoureuse des finances communales permettent de dégager un excédent de fonctionnement de 1.774 K€.

Madame BALDIT remercie Madame la Directrice Générale des Services pour son travail et son investissement.



Elle décline ensuite les orientations du budget 2022 qui seront votées lors de la séance du 30 mars prochain.

Celui-ci s'exécutera avec la même rigueur au niveau du fonctionnement que l'année 2021, sans augmentation d'impôts, avec une dette maîtrisée et le pilotage de la masse salariale efficient.

Monsieur le Maire remercie Madame BALDIT pour son investissement et sa présentation claire, complète et exhaustive. Il y associe Madame VILLE-CHAULET, Directrice Générale des Services pour le travail accompli.

Ce rapport d'orientation budgétaire traduit la pugnacité, la volonté de faire évoluer l'image de la commune malgré ses difficultés. Il s'en félicite. L'excédent démontre une gestion saine toujours sans augmentation des impôts depuis 1995 avec une dette maîtrisée comme le démontre sa diminution sur les années à venir.

Ces éléments ouvrent de larges perspectives pour l'avenir notamment en ce qui concerne le projet « Pise 2030 » et les opérations de quartiers.

Il remercie Monsieur PEREZ pour le suivi de ces projets importants.

Monsieur le Maire est préoccupé par deux éléments générant des incertitudes importantes :

- Le « quoi qu'il en coûte » présent depuis le début de la crise sanitaire engendrera forcément des incidences sur les finances des collectivités. Un rapport de la Cour des Comptes va dans ce sens. Les échéances électorales impacteront les futures lois de finances.
- La crise entre la Russie et l'Ukraine, qui prend en otage les populations, aura des répercussions économiques.

S'agissant d'un donné acte, cette question n'appelle pas au vote.

Question complémentaire n° 1: Approbation contrat de maîtrise d'œuvre Centre Technique Municipal

Monsieur PEREZ propose d'approuver le contrat de maîtrise d'œuvre porté par la SELARL Atelier Espace Architectural pour la réalisation du Centre Technique Municipal. Son montant s'élève à 26 070 € HT soit 7.5 % des travaux

Il comprend la réalisation des esquisses du bâtiment, l'avant-projet et le projet détaillé avec la consultation des entreprises, l'assistance des contrats des travaux, le suivi et l'exécution du chantier jusqu'à sa réception.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

Question complémentaire n°2 : Instauration du Comité Social Territorial

Monsieur le Maire, indique que la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 institue le Comité Social Territorial (CST). Cette nouvelle instance unique, est issue de la fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Il est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents.

Cette instance sera mise en place à l'issue du prochain renouvellement général des instances dans la fonction publique, qui aura lieu en fin d'année 2022. Les dispositions relatives aux compétences et au fonctionnement de cette instance entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023

La commune dispose d'un comité technique et d'un comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail et emploie, au 1^{ier} janvier 2022, 61 agents.

Il propose, conformément aux dispositions règlementaires, de créer, au sein de la collectivité, le comité social territorial.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité



Question complémentaire n°3: Demande de subvention pour les festivités de Charbon Ardent (Département et Région)

Monsieur le Maire rappelle qu'Alès Agglomération a restitué aux communes ayant fusionné en 2017, la compétence « Culture » et ce par le biais d'une convention. En ce sens, la programmation, l'organisation et la gestion des festivités de Sainte-Barbe et de Charbon Ardent lui revient. La programmation est en cours. Il propose d'ores et déjà de déposer une demande de subvention auprès de La Région et du Département et ce, à hauteur de 30 000 € chacun.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Le Maire de La Grand'Combe, Vice-Président d'Alès Agglomération, Vice-Président du Département,

Patrick MALAVIEILLE